

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES  
COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE CIMESCAUT  
AU 30 JUIN 2007**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire consolidée de la SA Cimescaut au 30 juin 2007. Cet examen a consisté principalement en l'analyse, la comparaison et la discussion des informations financières, et a été effectué en conformité avec les normes et recommandations de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Il a été dès lors moins étendu qu'une révision qui aurait eu pour but le contrôle plénier des comptes annuels. Cet examen limité n'a pas révélé de faits ou d'éléments qui nous amèneraient à croire que les informations financières intermédiaires pour le semestre clôturé au 30 juin 2007 ne sont pas établies conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux principes de comptabilisation et d'évaluation du référentiel IFRS retenus par la Communauté Européenne.

Bruxelles, le 28 septembre 2007

**MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES**  
Représentée par

Hugo Van Passel  
Commissaire